

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2024.00889**

**RÉALISATION DE MISSIONS AVP ET PRO POUR LA  
RÉNOVATION DU SYSTÈME DE GESTION TECHNIQUE  
CENTRALISÉE (GTC) DES 17 BÂTIMENTS DU PARC  
MÉTROTECH, SITUÉ À SAINT-JEAN-BONNEFONDS -  
MARCHÉ SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE  
PRÉALABLES CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ COGIFLUIDE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R. 2122-3 2° du Code de la Commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT que l'accord-cadre n°2019PATR387, attribué à la société COGIFLUIDE pour une prestation d'études pour la réalisation d'audits du patrimoine immobilier de Saint-Etienne Métropole, a pris fin le 16/12/2023,

CONSIDERANT que la mission DIAG pour la rénovation du système de gestion technique centralisée (GTC) des 17 bâtiments du Parc Métrotech à Saint-Jean-Bonnefonds a été confiée à l'ancien prestataire COGIFLUIDE,

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre les prestations de maîtrise d'œuvre avec l'ancien prestataire COGIFLUIDE, la remise en concurrence de ces prestations étant matériellement impossible étant donné que seul ce prestataire est en capacité d'assurer la conception des missions suivantes,

CONSIDERANT qu'il convient ainsi de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable avec la société COGIFLUIDE relatif à la réalisation de missions AVP et PRO pour la rénovation du système GTC des 17 bâtiments du Parc Métrotech à Saint-Jean-Bonnefonds,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable relatif à la réalisation de missions AVP et PRO pour la rénovation du système GTC des 17 bâtiments du Parc Métrotech à Saint-Jean-Bonnefonds est conclu avec la société COGIFLUIDE, sise 51 rue Sibert – Parc Novaciéries – Bât 54 42400 Saint-Chamond – Siret : 502 779 911 00051.

**ARTICLE 2**

Le montant forfaitaire du marché est fixé à 7 500,00 € HT.

**Envoyé en préfecture via DOTELEC -  
Reçu en préfecture le 19 septembre 2024  
Publié le 19 septembre 2024  
ID : 99\_AU-042-244200770-20240919-C20240088910**

**ARTICLE 3**

La dépense correspondante sera imputée au budget principal, BATE 2313.HT, METRO, opération 291.

**ARTICLE 4**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 5**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 19/09/2024  
Pour le Président, par délégation,  
Le 18<sup>ème</sup> Vice-Président,



Jean-Luc DEGRAIX